



N° 0653 MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 20 avril 2024

# COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Le Royaume du Maroc à travers la Direction Générale de l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (OFPPT) met à la disposition du gouvernement béninois au titre de l'année académique 2024-2025, cinquante (50) bourses de formation professionnelle.

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

✓ **Au Bénin**

Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

s'engager solidairement avec les parents à supporter pendant toute la durée de la formation, un complément de bourse de cinquante mille (50 000) francs CFA par mois à envoyer directement au bénéficiaire de la bourse et transmettre la preuve à l'adresse mail du secrétariat ([secretariat.dbau@gouv.bj](mailto:secretariat.dbau@gouv.bj)) de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) après chaque opération.

✓ **Au Maroc**

- se conformer strictement aux lois en vigueur au Maroc ;
- s'engager à souscrire à une assurance maladie dans le pays d'accueil ;
- accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la Partie marocaine.

**I- Conditions d'admission**

Les conditions d'admission aux bourses sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat de l'année 2023 ;

↓

- les élèves en classe de terminale pourront postuler sous réserve de l'obtention du baccalauréat ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- ne pas être un boursier de l'AMCI.

## II- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces ci-après :

- 1- soumettre en ligne toutes les pièces du dossier pour pouvoir télécharger la fiche d'inscription en ligne sur le site web <https://bourses.enseignementsuperieur.bj> ;
- 2- une (01) copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite au baccalauréat pour les candidats titulaires du Baccalauréat ;
- 3- une (01) copie légalisée du certificat de scolarité pour les candidats qui postulent sous réserve de l'obtention du baccalauréat ;
- 4- une (01) copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat pour les candidats titulaires du Baccalauréat ;
- 5- une (01) copie légalisée des bulletins de notes de la classe de terminale pour les candidats qui postulent sous réserve de l'obtention du baccalauréat ;
- 6- une (01) copie légalisée des trois (03) premières pages du passeport ou une (01) copie légalisée de la Carte Nationale d'identité ;
- 7- une (01) copie légalisée de l'acte de naissance ou l'acte de naissance sécurisé ou tout document tenant lieu ;
- 8- une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
- 9- l'original du casier judiciaire récent ;
- 10- un (01) certificat médical délivré par un Médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 11- l'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010443115-DBSU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;

12- une (01) chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

Pour des renseignements complémentaires sur l'AMCI, sur les établissements publics de formation, sur la procédure et les modalités d'inscription et de séjour au Maroc ainsi que sur le règlement des bourses de coopération, les candidats aux bourses peuvent consulter les sites suivants :

- Agence Marocaine de Coopération Internationale : [www.amci.ma](http://www.amci.ma)
- Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : [www.enssup.gov.ma](http://www.enssup.gov.ma) ou [www.men.gov.ma](http://www.men.gov.ma)
- Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : [www.ofppt.ma](http://www.ofppt.ma)
- Police d'assurance : [www.finassurance.og](http://www.finassurance.og)

La date limite de dépôt de dossier est fixée au vendredi 03 mai 2024 à 12 heures 00 minute.

**NB :**

- la liste des filières disponibles pour cette bourse est jointe au présent communiqué.
- les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique et P.O.



**Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE**  
Secrétaire Générale Adjointe du Ministère



## BOURSE MAROCAINE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE AU TITRE DE 2024-2025

### Liste des filières retenues

➤ avec bourses

N°	Filières	Quotas garçon	Quotas fille	Total
01	Electromécanique des Systèmes Automatisés	02	01	03
02	Maintenance des Machines et Outillage en Plasturgie	02	01	03
03	Management Touristique	01	02	03
04	Contrôle Qualité Textile	00	03	03
05	Diagnostic et Electronique Embarquée	02	02	04
06	Emballage et Conditionnement	01	03	04
07	Techniques Habillement Industrialisation	01	02	03
08	Usinage sur Machines-Outils à Commande Numérique	02	01	03
09	Automatisation et Instrumentation Industrielle	02	01	03
10	Mécatronique	02	02	04
11	Génie électrique option Electromécanique des Systèmes Automatisés	02	02	04
12	Génie électrique option Energies renouvelables solaires	02	02	04
13	Génie Energétique option Froid Industriel	02	01	03
14	Génie Industriel option Gestion de la maintenance	02	01	03
15	Méthodes en Fabrication Mécanique	02	01	03
<b>Total général</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	<b>50</b>

➤ sans bourses

N°	Filières	Quotas garçon	Quotas fille	Total
01	Maintenance des Engins de BTP	03	02	05
02	Technicien Spécialisé Gros Œuvres	03	02	05
<b>Total général</b>		<b>06</b>	<b>04</b>	<b>10</b>